JOURNAL DE LA SOCIÉTÉ STATISTIQUE DE PARIS

HENRI BUNLE

Mouvement naturel de la population aux États-Unis

Journal de la société statistique de Paris, tome 77 (1936), p. 412-420
<http://www.numdam.org/item?id=JSFS_1936__77__412_0>

© Société de statistique de Paris, 1936, tous droits réservés.

L'accès aux archives de la revue « Journal de la société statistique de Paris » (http://publications-sfds.math.cnrs.fr/index.php/J-SFdS) implique l'accord avec les conditions générales d'utilisation (http://www.numdam.org/conditions). Toute utilisation commerciale ou impression systématique est constitutive d'une infraction pénale. Toute copie ou impression de ce fichier doit contenir la présente mention de copyright.

NUMDAM
Article numérisé dans le cadre du programme
Numérisation de documents anciens mathématiques
http://www.numdam.org/

Mouvement naturel de la population aux États-Unis (1).

En 1933, pour la première fois, le territoire d'enregistrement (pour les naissances comme pour les décès) couvre la superficie totale des États-Unis. Avant de fournir les principaux résultats de la statistique de 1933, on donnera un court résumé du développement de la statistique du mouvement de la population aux États-Unis et de l'extension progressive des deux territoires d'enregistrement : pour les décès et pour les naissances.

Statistiques de la mortalité. — Les premières statistiques publiées par le gouvernement fédéral pour tout le territoire remontent à 1850. Elles étaient basées sur les données recueillies au Recensement de la même année. La même méthode fut appliquée aux recensements ultérieurs jusqu'en 1900.

L'enregistrement des décès n'était pas en effet pratiqué sur tout le territoire. En 1880, d'après le Bureau du Census (2), les décès n'étaient enregistrés que dans: Massachusetts, New-Jersey, District of Columbia. Toutefois, la *Statistique internationale du Mouvement de la population* jusqu'en 1905 (Paris, 1907) fournit d'après des publications américaines et les *Confronti Internazionali*, d'autres données pour : Michigan (depuis 1860), Rhode Island (1870), Vermont (1857). Il est vraisemblable

---

(1) *Journal of the American Statistical Association*, september 1934. — W. F. Willcox. *Progress in Vital Statistics of the United States* (Mexico, 1933) et *Introduction to the Vital Statistic, of the United States 1900 to 1930* (Washington, 1933). — *Child Care and child Welfare Federal Board for vocational education Home economic series n° 5.* Bulletin n° c5,

(2) *Special Report of the Census Office.* Mortality 1900 to 1923,

que cette contradiction apparente tient au degré d'exactitude des statistiques. Les États, en effet, ne sont intégrés dans le territoire d'enregistrement que lorsque l'enregistrement des décès y est jugé suffisamment complet (90 % au moins du total) et lorsque les données recueillies montrent que cet enregistrement est prescrit par une loi adéquate (1).

Aux trois premiers États précédemment indiqués se joignent successivement : en 1890 : Connecticut, Delaware, New-Hampshire, New-York, Rhode-Island, Vermont; en 1900 : Maine, Michigan, Indiana.

Les statistiques de la mortalité ont été établies en vertu de la loi du 6 mars 1902 (*Permanent Census Act*) qui a créé le *Bureau du Census*. Le premier rapport publié est relatif aux cinq années 1900 à 1904. Dès sa création, le Bureau du Census a cherché à créer un mouvement pour uniformiser les lois sur l'enregistrement de l'état civil, avec l'appui du Congrès des médecins américains, de l'Association américaine d'Hygiène publique, de la Conférence des chefs de bureau d'hygiène. Il a fait adresser à tous les gouverneurs la copie d'un projet de loi préparé par le Comité de démographie pour l'enregistrement des décès et l'établissement des statistiques de la mortalité. Le système qu'il préconise ainsi repose entièrement sur la coopération des États et du Gouvernement fédéral. Il recommande une loi d'État; les règlements municipaux ne sont pas suffisants. Le corps d'un décédé ne peut être transporté, inhumé, incinéré, sans un permis spécial, obtenu sur la délivrance d'un certificat de décès, préparé par l'entrepreneur, aidé par les parents, amis, le médecin traitant, le coroner ou toute autre personne qualifiée. Le *Registrar* local est seul autorisé à délivrer le permis d'inhumer, d'incinération ou de transport. Il envoie, tous les mois, ces certificats au *Registrar* de l'État qui les examine, et en fait établir des copies pour le Gouvernement fédéral si les certificats sont suffisamment complets pour qu'il soit possible de dresser des statistiques exactes au Bureau du Census (2).

Le certificat type de décès recommandé par le Bureau du Census comprend : nom du décédé, lieu du décès; sexe, couleur, date de naissance, âge, état matrimonial, lieu de naissance, profession du décédé; noms et lieux de naissance des père et mère; date, cause du décès d'après certificat médical (3).

L'extension du territoire d'enregistrement pour les décès s'est poursuivi comme indiqué ci-après :

1906. Californie, Colorado, Pennsylvanie, Maryland, Dakota du Sud (4); 1908. Washington, Wisconsin; 1909. Ohio; 1910. Minnesota, Montana, Utah; 1911. Kentucky, Missouri; 1913. Virginie; 1914. Kansas; 1916. Les deux Caroline; 1917. Tennessee; 1918. Illinois, Louisiane, Oregon; 1919. Delaware, Floride, Mississipi; 1920. Nebraska; 1922, Georgie (5), Idaho, Wyoming; 1924. Dakota du Nord; 1925. Alabama, Virginie occidentale; 1926. Arizona; 1927. Arkansas; 1928. Oklahoma; 1929. Nevada, Nouveau Mexique, 1933. Dakota du Sud.

De 1901 à 1905, le territoire d'enregistrement comprenait 41 % environ du total des habitants; il en groupait 63 % en 1911; 78 en 1918; 88 en 1923; 90 en 1926; 95 en 1928.

Statistique de la natalité. — La statistique des naissances a été également autorisée par la loi du 6 mars 1902 dans les territoires susceptibles de fournir les données suffisamment complètes et exactes au jugement du directeur du Bureau de *Census*. Celui ci délimita, en 1915, le territoire d'enregistrement et publia son premier rapport. Pour qu'un État puisse faire partie du territoire d'enregistrement, il est nécessaire que 90 % au moins de ses naissances soient enregistrées. Le territoire de 1915 comprenait : Connecticut, Maine, Massachusetts, Michigan, Minnesota, New-Hampshire, New-York, Pennsylvanie, Rhode-Island, Vermont, district de Columbia.

---

(1) *Mortality Statistics, 1932.*

(2) W. F. Willcox, *Introduction to the Vital Statistics of the United States 1900-1930* (Bureau of the Census, Washington, 1933).

(3) *Mortality Statistics 1900 to 1904*, p. xv.

(4) Sorti en 1910 et réadmis en 1930.

(5) Sorti en 1922 et réadmis en 1928.

C'étaient les seuls États ayant un système jugé valable d'enregistrement des naissances, quoique un certificat type de naissance eût été adopté par des États groupant 85 % de la population totale. Le territoire d'enregistrement ne comprenait, en 1915, que 31 % du total des habitants. Vinrent s'y ajouter successivement :

1916. Maryland; 1917. Indiana, Kansas, Kentucky, Caroline du Nord, Ohio, Utah, Virginia, Wisconsin; 1919. Californie, Orégon, Caroline du Sud; 1920. Nebraska; 1921. Delaware, Mississipi, New-Jersey; 1922. Illinois, Montana, Wyoming; 1924. Floride, Iowa, Dakota du Nord; 1925. Virginie occidentale; 1926. Arizona, Idaho; 1927. Alabama, Arkansa, Louisiane, Missouri, Tennessee; 1928. Colorado, Géorgie, Oklahoma; 1929. Nebraska, Nouveau Mexique; 1932. Dakota du Sud; 1933. Texas.

Le territoire d'enregistrement comprenait 60 % des habitants des États-Unis en 1920; 77 % en 1926; 95 % en 1929.

L'extension, somme toute peu rapide, de ce territoire montre les difficultés qu'a rencontrées le Bureau du Census pour obtenir des États les éléments de statistiques à peu près complètes et exactes. Il a procédé comme pour les statistiques de la mortalité. Il a tâché de faire adopter une loi type d'enregistrement par chaqueÉtat. On ne sera bien assuré de la valeur de la statistique des naissances que lorsque le public aura été éduqué, et que le Bureau du Census aura pu effectuer de nombreux contrôles. C'est l'œuvre délicate et difficile à laquelle il s'est attaché au cours de ces dernières années; car si chaque État a quelque loi prescrivant l'enregistrement des naissances, celle-ci est parfois inadéquate ou insuffisamment appliquée, surtout dans les districts ruraux. Ainsi, le Bureau a dernièrement envoyé dans l'Utah deux de ses meilleurs statisticiens, qui ont coopéré pendant sept mois avec le gouverneur et le Bureau d'Hygiène de l'État. Une conférence des fonctionnaires chargés de l'enregistrement dans les États du Sud s'est tenue en juin 1934 à Montgomery (Alabama) sous la présidence du statisticien, chef des statistiques du mouvement de la population au Bureau du Census. Des conférences analogues doivent avoir lieu dans d'autres régions des États-Unis. — Enfin, en Géorgie, une campagne intense a été menée en faveur de l'enregistrement des naissances. Plus de 500.000 cartes postales ont été envoyées aux familles, qui devaient y reporter les naissances survenues dans l'année précédente. Les réponses reçues ont permis de contrôler les naissances enregistrées; mais le but principal était l'éducation des habitants, et d'attirer leur attention sur l'importance de cet enregistrement quant aux droits civils de leurs enfants. Cette campagne a été faite avec l'appui de la presse, des instituteurs et de la radio (1).

Voici, d'après les Américains les prescriptions essentielles de la loi type sur l'enregistrement de naissances (2) :

Délai d'enregistrement : dix jours au maximum.

Personne chargée de la déclaration : docteur, infirmière, sage-femme, père, mère, logeur, directeur de l'établissement où l'enfant est né.

Le certificat type de naissance fait connaître : lieu de la naissance; nom du nouveau-né; date de naissance, sexe, légitimité, durée de gestation; pour les père et mère séparément nom, résidence, âge, lieu de naissance, résidence, profession; pour les mort-nés, la cause de mortinatalité; enfin il comporte un certificat du médecin ou de la sage-femme qui a assisté à l'accouchement.

Comme on l'a indiqué, l'exactitude des naissances est encore quelque peu sujette à caution et devra être contrôlée. Des informations exactes ne sont pas toujours données en ce qui concerne l'illégitimité. On a considéré comme légitimes tous les enfants dont le certificat de naissance ne portait pas l'indication d'illégitime.

La statistique des *mort-nés* n'est régulièrement dressée que depuis 1922. Elle est établie d'après les certificats de naissances, sauf pour Connecticut, Illinois, New-Jersey, ville de New-York, où il existe des certificats spéciaux de mort-nés. Il est

---

(1) *Journal of the American Statistical Association*, septembre 1934, p. 327.

(2) *Child Care and Child Welfare Federal Board for vocational education.* Home economic series n° 5. Bulletin n° 65, octobre 1921.

vraisemblable qu'on obtiendrait un plus grand nombre de mort-nés, si on utilisait les certificats de décès (1); mais ceux-ci ne renferment pas les résultats essentiels à la statistique de la mortinatalité.

D'autre part, il n'y a pas toujours dans chaque État une définition du mort-né. Là où ces définitions existent, elles sont variables. Enfin, la période de gestation intrautérine, à partir de laquelle un certificat de naissance ou de mort-né est obligatoirement établi, varie très fortement. On en jugera par le tableau suivant :

Alabama	5 mois	Illinois	5 mois	Nevada	6 mois
Arizona	—	Indiana	7 mois	New-Hampshire	pas de règle
Arkansas	—	Iowa	5 mois	New-Jersey	5 mois
Californie	—	Kansas	après 28e semaine	New-York	5 mois
Caroline du Nord	—	Kentucky	4 mois 1/2	Nouv. Mexique	5 mois
Caroline du Sud	—	Louisiane	5 mois	Ohio	4 mois
Colorado	—	Maine	5 mois	Oklahoma	5 mois
Columbia	après 5e mois	Maryland	tous produits de la conception	Orégon	5 mois
Connecticut	pas moins de 28 semaines	Massachusetts	après 4 mois 1/2	Pennsylvanie	après 4e mois
Dakota du Nord	7 mois	Michigan	5 mois	Rhode Island	ap. 6e mois
Dakota du Sud	5 mois	Minnesota	5 mois	Tennessee	5 mois
Delaware	pas de règle	Mississipi	5 mois	Texas	5 mois
Floride	5 mois	Missouri	tous produits de la conception	Utah	6 mois
Georgie	5 mois	Montana	4 mois	Vermont	5 mois env.
Idaho	4 mois	Nebraska	5 mois	Virginie	5 mois
				Virginie Occident.	5 mois
				Washington	ap. 7e mois
				Wisconsin	ap. 5e mois
				Wyoming	5 mois

Le terme de mort-né n'a donc pas le même sens dans les différents États. On ne sait au juste jusqu'à quel point l'enregistrement des mort-nés est effectué. Leur statistique ne doit donc être utilisée qu'avec une grande circonspection. Par suite, la mortalité infantile est elle-même quelque peu imprécise.

Statistique des mariages. — La statistique des mariages est la moins développée. Des données ont été recueillies, pour les périodes 1867 1886 et 1887-1906, par des agents spéciaux. D'après le rapport établi pour la première de ces périodes, la statistique des mariages était incomplète et insuffisante : les résultats n'étaient connus de façon à peu près sûre pour les vingt années que dans cinq États : Vermont, Massachusetts, Rhode-Island, Connecticut, Ohio, dans le district de Columbia. Et dans un ou deux de ces États, le nombre des mariages enregistrés était inférieur d'environ 10 % au nombre réel (2) des unions célébrées.

En 1922 et en 1923, les statistiques ont été recueillies par correspondance. En 1933, le Gouvernement fédéral ne recevait encore de statistiques que pour 29 États. Pour les autres, il devait se contenter de relevés par comtés. Par suite du manque d'uniformité de ces statistiques et des lacunes présentées par les relevés, il n'est guère possible de fournir autre chose que le total des mariages célébrés sur le territoire entier des États-Unis. Pour améliorer cette situation, M. Willcox préconise : l'adoption par chaque État d'une loi type pour l'enregistrement des mariages et des divorces, après le vote d'une résolution du Congrès recommandant la loi modèle; la publication par le Bureau du Census d'une statistique des mariages pour le territoire d'enregistrement constitué par l'ensemble des États ayant adopté cette même loi et fournissant des statistiques jugées suffisamment complètes et exactes (2).

Principaux résultats.

Voici les résultats d'ensemble pour le territoire entier des États-Unis (partie continentale) dans l'année 1933. On rappelle les réserves précédemment formulées.

(1) *Birth statistics 1923.*
(2) W. F. Willcox, p. 82.

Population évaluée		125.693.000
Nombre des	Nés vivants	2.081.232
	Décédés de tous âges	1.342.106
	Décès d'enfants de moins d'un an	120.887
	Mort-nés	77.059
Proportion pour 10.000 habitants des	Nés vivants	166
	Décédés	107
	Excédents de naissances	+ 59
Décès d'enfants de moins d'un an pour 1.000 nés vivants		58

L'excédent des naissances sur les décès a été d'environ 740.000, soit 59 pour 10.000 habitants. Il est considérable et tient surtout à une proportion très faible des décédés pour 10.000 habitants : 107. La proportion des nés vivants à la population est basse : 166 pour 10.000 habitants, très voisine de celle calculée pour la France dans la même année : 162. Par suite de la faiblesse de sa natalité, la situation démographique des États-Unis (malgré l'importance de l'excédent des naissances sur les décès) n'est pas aussi favorable que les nombres ci-dessus la font apparaître. Pour la période 1929-1931 et pour le territoire d'enregistrement (95 % environ de la population totale), le taux net de reproduction pour 100 femmes n'est que de 96 (1).

Natalité. — Sur 2.081.000 naissances vivantes enregistrées, 1.795.000 sont des enfants de Blancs et 286.000 des enfants de couleur. La proportion des nés vivants s'abaisse à 161 pour 10.000 chez les Blancs et s'élève à 200 pour 10.000 dans l'élément coloré. Le taux de masculinité a été de 1.056 garçons pour 1.000 filles.

Il est certain que la proportion des naissances vivantes pour 10.000 habitants est en forte diminution, depuis le début de la guerre mondiale tout au moins.

On ne peut, évidemment, montrer l'évolution de ce coefficient pour l'ensemble du territoire continental des États Unis. On fera connaître ci-dessous, ses variations : A) dans le territoire d'enregistrement, tel qu'il a été délimité chaque année depuis 1915; B) dans le territoire d'enregistrement de 1915, supposé inchangé.

Années	A			B		
	1.000 habitants	1.000 nés vivants	Nés vivants p. 10.000 habitants	1.000 habitants	1.000 nés vivants	Nés vivants p. 10.000 habitants
1933	125.693	2.081	166	38.480	594	154
1932	118.858	2.074	174	38.214	631	165
1931	117.460	2.113	180	37.986	657	173
1930	116.644	2.204	189	37.719	694	184
1929	115.097	2.170	189	37.211	694	186
1928	113.051	2.233	198	36.704	720	196
1927	103.576	2.138	206	36.197	741	205
1926	89.682	1.856	207	35.690	736	206
1925	87.486	1.879	215	35.183	757	215
1924	86.256	1.931	224	34.676	778	225
1923	80.694	1.793	222	34.169	760	222
1922	79.416	1.775	223	33.662	756	225
1921	70.738	1.714	242	33.155	794	240
1920	63.741	1.509	237	32.648	774	237
1919	61.483	1.373	223	32.169	731	227
1918	55.515	1.364	246	31.717	784	247
1917	54.771	1.354	247	31.265	787	252
1916	32.789	819	250	30.813	771	250
1915	30.936	776	251	30.360	762	251

Dans le premier cas, où le territoire est variable, la proportion des naissances vivantes a baissé de 251 à 166 pour 10.000, soit de 34 % en dix-huit années. Dans le second cas, les données relatives à un même territoire sont comparables : la dimi-

(1) *Statistique annuelle du mouvement de la population.* France, année 1933, 1re partie, p. 83.

nution atteint 39 %. Pour une population accrue de plus de 8 millions d'habitants, le nombre total des nés vivants a baissé de 168.000 unités.

Les statistiques américaines fournissent la répartition des enfants nés d'après l'âge de la mère. Sans grandes chances d'erreur, on rapprochera les taux moyens de fécondité générale effective (enfants nés vivants) pour 10.000 femmes de chaque catégorie d'âge :

a) pour la France en 1930-1932;

b) pour le territoire d'enregistrement des États-Unis en 1929-1931 (95 % environ de la population totale).

Age des mères	Prop. annuelle moyenne des enfants nés vivants pour 1.000 femmes de chaque âge (1)	
	France	États-Unis
15-19	31	49
20-24	130	124
25-29	129	117
30-34	88	87
35-39	52	56
40-44	18	22
45-49	2	2

La fécondité des femmes françaises est légèrement plus forte que celle des femmes américaines de 20 à 35 ans; elle est plus faible à moins de 20 ans et à plus de 35 ans; les différences sont, en général, peu élevées.

Voici les taux de fécondité générale pour 10.000 femmes de 15 à 49 ans dans les mêmes périodes :

	Prop. annuelle moyenne d'enfants nés vivants p. 10.000 femmes de 15 à 49 ans (1)		
	Fécondité générale	Fécondité légitime	Fécondité illégitime
France (1930-1932)	673	1.003	141
États-Unis (1929-1931)	712	1.095	64

Le taux moyen de fécondité illégitime est près de 2 fois et demi plus élevé en France qu'aux États-Unis. Mais on a déjà signalé qu'aux États-Unis les données relatives à l'illégitimité n'étaient peut-être pas très sûres. D'après le rapport de 1933, on a compté aux États-Unis 40 illégitimes pour 1.000 naissances au total. Cette proportion a été de 21 dans la population blanche et de 156 dans l'élément coloré. Elle a varié de 10 dans l'Utah à 112 dans la Caroline du Sud (forte proportion de naissances illégitimes dans la population de couleur).

Sous les réserves formulées en ce qui concerne l'enregistrement et la définition du mort-né, on a compté 77.000 mort-nés aux États-Unis, soit 37 pour 1.000 nés vivants (32 chez les blancs; 68 dans la population de couleur).

La proportion des naissances pour 10.000 habitants varie très fortement suivant les régions. Elle est la plus faible dans les États à l'ouest des Rocheuses : Californie, Oregon, 124; Washington, 131; Nevada, 145; dans les anciens États de l'Est : New-Jersey, 134; Connecticut, 136; New York, 144; Massachusetts, Rhode-Island, 147. Les coefficients les plus forts sont fournis par le Nouveau Mexique, 284; l'Utah, 230, et par la région du Sud-Est : Caroline du Sud, 231; Caroline du Nord, 230; Alabama, 220; Mississipi, 216; Virginie, 210; Georgie, Kentucky, 209. Pour mieux apprécier la fécondité différentielle, des taux de natalité rectifiés d'après une population type devraient être calculés pour les différents États. Mais encore devrait-on être certain que l'enregistrement des naissances est complet dans tous les États.

(1) France, *Statistique annuelle du mouvement de la population*, 1933, p. 70

Le rapport de 1933 fournit également les données suivantes : naissances dans les populations rurale et urbaine (population des villes ayant au moins 2.500 habitants); naissances d'après l'âge du père, le pays d'origine des parents; le nombre d'enfants déjà nés dans la famille; naissances par mois et naissances multiples.

Mortalité. — En 1933, on a enregistré 1.342.000 décès, soit environ 107 pour 10.000 habitants, sur le territoire continental des États Unis. Les proportions pour les éléments blancs et colorés sont respectivement 103 et 135.

Depuis 1915, la mortalité générale a décru aux États-Unis, moins toutefois que la proportion des enfants déclarés vivants : 23 au lieu de 39%. Voici comment ont varié les décès, en nombre absolu et relativement à la population, sur le territoire supposé inchangé qui formait le territoire d'enregistrement des naissances en 1915 :

Années	Milliers de Habitants	Milliers de Décès	Décès p. 10.000 habitants	Années	Milliers de Habitants	Milliers de Décès	Décès p. 10.000 habitants
1933 . . .	38.480	427	111	1923 . . .	34.169	437	128
1932 . . .	38.214	428	112	1922 . . .	33.662	415	123
1931 . . .	37.986	430	113	1921 . . .	33.155	399	120
1930 . . .	37.719	432	115	1920 . . .	32.648	446	137
1929 . . .	37.211	454	122	1919 . . .	32.169	429	133
1928 . . .	36.704	451	123	1918 . . .	31.717	608	192
1927 . . .	36.197	423	117	1917 . . .	31.264	462	148
1926 . . .	35.690	453	127	1916 . . .	30.813	455	148
1925 . . .	35.183	432	123	1915 . . .	30.360	428	141
1924 . . .	34.676	420	121				

La baisse a été à peu près régulière, l'année 1918 exceptée (grippe espagnole). On ne peut toutefois accepter, sans réserve, la proportion des décès pour 10.000 habitants fournie en 1933 pour le territoire continental des États-Unis. L'examen des coefficients par États fait en effet ressortir que dans 16 d'entre eux ce coefficient varie de 80 (Dakota du Nord) à 100 pour 10.000 habitants (Alabama). Ce sont, outre les deux précédents : Oklahoma, Utah, Wyoming, Dakota du Sud, Arkansas, Idaho, Nebraska, Caroline du Nord, Virginie Occidentale, Michigan, Montana, Minnesota, Texas, Wisconsin. Une aussi faible proportion de décès ne peut être obtenue que dans une population, dont la répartition par âge est anormale et comprend une très forte proportion d'adultes et une faible proportion de vieillards et de nourrissons. Cette raison joue très vraisemblablement et peut, en partie, expliquer la faiblesse des coefficients calculés. Mais M. Willcox fait observer que dans quelques uns de ces États les habitants sont très dispersés, leur nombre par kilomètre carré étant par exemple inférieur à 10 dans : Wyoming (1), Montana (1), Idako (2), Utah (2), Dakota du Sud (3), Dakota du Nord (4), Nebraska (7), Texas (9) au recensement de 1930. D'autre part, certains d'entre eux ne font partie du territoire d'enregistrement que depuis un nombre d'années restreint : Dakota du Nord et du Sud, Alabama, Oklahoma, Wyoming, Arkansas, Idaho, Nebraska, Virginie Occidentale. Pour ces raisons que des vérifications indirectes sont venues appuyer, on est porté à croire que, tout au moins dans des comtés de certains d'entre eux, le nombre réel des décès n'est connu que de façon imparfaite (*a*).

On rapprochera, toutefois, ci dessous les taux de décès pour 10.000 habitants de chaque groupe d'âge calculés (*b*) :

pour la France entière dans la période 1930 1932, et,

pour le territoire d'enregistrement des États-Unis en 1929-1931 (environ 96 % de la population totale).

(*a*) W. F. Willcox, *Introduction to the Vital Statistics of the United States. — Progress in Vital Statistics of the United States.*

(*b*) France. *Statistique annuelle du Mouvement de la population*, 1933, p. 79,

Ages	France (1930-32) Sexe M.	France (1930-32) Sexe F.	États-Unis (1929-31) Sexe M.	États-Unis (1929-31) Sexe F.
Moins d'un an. . . .	857	679	681	547
1 à 4 ans.	70	64	54	47
5 à 9 ans.	23	22	20	16
10 à 14 ans.	19	20	17	13
15 à 19 ans.	31	32	28	25
20 à 24 ans.	51	48	39	36
25 à 29 ans.	53	47	44	41
30 à 34 ans.	64	48	51	46
35 à 39 ans.	79	54	64	54
40 à 44 ans.	95	64	86	69
45 à 49 ans.	125	81	116	91
50 à 54 ans.	165	106	161	126
55 à 59 ans.	237	152	228	178
60 à 64 ans.	329	216	325	262
65 à 69 ans.	501	353	469	386
70 à 79 ans.	959	732	838	730
80 ans et plus. . . .	2.508	2.089	1.880	1.738

A tous les âges, la mortalité masculine paraît plus élevée en France qu'aux États-Unis. Il n'en est pas de même pour la mortalité féminine, plus forte aux États-Unis qu'en France entre 40 et 70 ans.

Mais ces conclusions sont rendues quelque peu aléatoires par la remarque précédente, touchant le non enregistrement probable d'un certain nombre de décès aux États Unis. Avec cette réserve, il ne semble pas qu'il existe de différence sensible entre la mortalité des deux pays.

Mortalité infantile. — En 1933, on a enregistré le décès de 120.887 enfants âgés de moins d'un an, soit 58 décès pour 1.000 enfants nés vivants dans la même année. Cette proportion s'élève à 85 dans la population nègre, 128 parmi les autres éléments de couleur; elle s'abaisse à 53 dans la population blanche. Elle a diminué, pour l'ensemble des habitants, d'environ 37 % sur le territoire qui formait le territoire d'enregistrement des naissances en 1915.

Années	Décès de moins d'un an pour 1.000 nés vivants	Années	Décès de moins d'un an pour 1000 d'nés vivants
1933	53	1923	79
1932	55	1922	79
1931	60	1921	79
1930	62	1920	90
1929	65	1919	89
1928	67	1918	106
1927	64	1917	96
1926	75	1916	100
1925	74	1915	100
1924	72		

Ces taux appellent les mêmes réserves que les coefficients de mortalité calculés pour l'ensemble de la population. Il en est de même de ceux calculés pour les différents États qui s'échelonnent de 39 dans le Washington, 40 dans l'Orégon, 46 dans le New Jersey à 78 dans la Caroline du Sud, 111 dans l'Arizona et 136 dans le Nouveau Mexique.

Les causes les plus importantes de décès pour les enfants en bas âge ont été, en 1933 : naissance prématurée, 153 pour 10.000 enfants nés vivants; débilité et malformations congénitales, 93; maladies de l'appareil respiratoire et tuberculose, 102; maladies de l'appareil digestif, 59.

***

En 1933, pour la première fois, on possède un aperçu du mouvement naturel de la population pour l'ensemble du territoire continental des États-Unis. La statistique ainsi dressée est encore imparfaite, surtout en ce qui concerne les nombres réels de naissances et de décès. Mais il faut se rendre compte des difficultés considérables qu'a dû vaincre le Bureau du Census : absence de lois pour l'enregistrement; indifférence d'une partie du public; population très éparse dans des régions de superficie très étendue. Il a néanmoins courageusement entrepris la lutte pour une bonne statistique du mouvement naturel de la population. Mieux que quiconque, il peut se rendre compte des légers défauts que présente encore celle qu'il lui a été donné d'établir en 1933 pour tout le territoire. Il poursuit ses efforts, avec l'aide du Congrès, des associations, de la Presse, de la Radio. Le moment n'est certainement plus éloigné où le succès couronnera la lutte entreprise et où l'enregistrement sera aussi complet qu'il peut l'être. Avec les moyens matériels dont dispose le Bureau du Census, le dépouillement des données recueillies sera facile et rapide. Nous devons donc espérer fermement que, bientôt, nous aurons des statistiques exactes, détaillées, qui nous aideront à mieux connaître cette population de près de 130 millions d'habitants.

Henri Bunle.